



## AVIS PUBLIC

### **DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

**188, rue des Bois**  
**452, rue Parkview**  
**221, rue Springhill**

### **Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées que des demandes d'autorisation de démolition des immeubles situés au **188, rue des Bois, 452, rue Parkview et 221, rue Springhill** ont été déposées à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera ces demandes lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 16 décembre 2024 à 18 h.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse [greffe@ville.rosemere.qc.ca](mailto:greffe@ville.rosemere.qc.ca).

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 16 décembre 2024 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme, au numéro de téléphone suivant : 450 621-3500 poste 1238.

FAIT À ROSEMÈRE CE, 27 novembre 2024.

Sonia Montpetit  
Directrice, Service d'urbanisme